

COMMUNIQUE DE PRESSE

La commune de Sainttry-sur-Seine a été informée dernièrement, par le biais d'un communiqué émanant du syndicat FO-TISSE, du dépôt d'un préavis de grève.

L'entrée en vigueur de cette grève est prévue **le dimanche 4 janvier 2026 à 23h59**. Ne connaissant pas à ce stade l'ampleur du mouvement et son impact sur les transports, la commune invite les parents à prendre leurs dispositions, notamment en organisant des covoiturages.

De son côté, en cas de difficulté, la mairie **mettra à disposition deux véhicules avec chauffeurs :**

- un véhicule de 9 places,
- un véhicule de 8 places.

Ces véhicules seront stationnés Place de la Mairie à partir **du lundi 5 janvier 2026 à 7h30**. Les horaires de retour seront définis en fonction du nombre d'étudiants concernés.

Par ailleurs, une cellule de crise sera mise en place dès le lundi 5 janvier 2026 à 7h30, en salle des mariages de la mairie.

Un bilan sera réalisé en fin de journée afin de réajuster l'organisation si nécessaire.

Les parents souhaitant utiliser le service de transport mis en place par la commune devront remplir une attestation de décharge (voir modèle joint), autorisant la mairie à conduire leurs enfants sur les établissements scolaires concernés.

Pour toute information complémentaire, les familles peuvent contacter l'accueil de la mairie au 01 69 89 52 52.

La mairie remercie les familles pour leur compréhension et leur coopération.



MODELE

ATTESTATION DE DECHARGE

Je soussigné(e), Mme/M. (*champ à remplir*), certifie par la présente donner l'autorisation à la commune de transporter mon enfant sur l'établissement (*champ à remplir*) avec un véhicule de la mairie.

Fait le (*date à préciser*) à la demande de la mairie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature obligatoire